

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2015

	Nombre de conseillers :		
Date de convocation : 26/01/2015	En exercice	:	11
Date d'affichage : 26/01/2015	Présents	:	09
	Votants	:	10

L'an deux mil quinze, le lundi 2 février à 20 Heures 30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de M. James BLOUIN, Maire.

Etaient présents: JC.GEFFROY, M.ROSSET, Adjoints,

P.DERLY - C.CRETE- Y.LE HIR- O.CHARTON - V.LE GALL- T.NEYT

formant la totalité des membres en exercice.

Absents : H.DANJOU (pouvoir à J.BLOUIN) – J.MAZUEL

Pascal DERLY a été élu secrétaire de séance.

AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2015 :

Le Conseil Municipal décide de reporter les restes à réaliser des dépenses d'investissement 2014 sur l'exercice 2015 comme suit :

- Compte 202 élaboration d'un PLU (op 10085) : 20.000 €
- Compte 2041582 extension réseau d'eau- La Chaumière (op 10093) : 8.581,41 €
- Compte 2158 Panneaux grillagés (op 10090) : 2.500 €
- Compte 2184 achat de bancs (op 10096) : 1.000 €

SIGNATURE AU NOM DE LA COMMUNE DES DEMANDES D'URBANISME :

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 novembre 2014 instaurant la signature au nom de la commune pour les permis de construire ;

Le Conseil Municipal décide d'inclure également les déclarations préalables de travaux, les permis d'aménager, les permis de démolir et les certificats d'urbanisme (A et B) qui seront signés au nom de la commune à compter du 1^{er} juillet 2015.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX – RUE DE LA GROUTE (Tranche 2) :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et télécom.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière. Cette participation s'élève à :

- en section d'investissement : **29.416,67 €**
- en section de fonctionnement : **14.000,00 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus. Le Conseil Municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente.

INSTAURATION DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE :

Considérant que la taxe locale sur la publicité extérieure concerne les trois dispositifs suivants : les dispositifs publicitaires, les enseignes et pré-enseignes.

La taxe est due pour les supports existants au 1^{er} janvier de l'année d'imposition, qui doivent être déclarés par le redevable avant le 1^{er} mars.

Compte tenu de ces éléments, les tarifs applicables pour une commune de moins de 50.000 ha et appartenant à un EPCI de moins de 50.000 ha sont les suivants :

Dispositifs publicitaires et pré enseignes non numériques de moins de 50 m ²	15,30 € / m ²
Dispositifs publicitaires et pré enseignes non numériques de plus de 50 m ²	30,60 € / m ²
Dispositifs publicitaires et pré enseignes sur support numérique de moins de 50 m ²	45,90 € / m ²
Dispositifs publicitaires et pré enseignes sur support numérique de plus de 50 m ²	91,80 € / m ²
Enseignes de 7 m ² à 12 m ²	15,30 € / m ²
Enseignes entre 12 m ² et 50 m ²	30,60 € / m ²
Enseignes à partir de 50 m ²	61,20 € / m ²

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide (avec 1 voix CONTRE, P.DERLY) :

- De la mise en œuvre de la taxe locale sur la publicité extérieure à compter du 1^{er} janvier 2016 selon les tarifs présentés ci-dessus et d'exonérer les dispositifs présentant une surface inférieure à 7 m².

APPROBATION DE LA CONVENTION POUR UN SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS :

Vu la délibération en date du 27 novembre 2014 du Conseil Municipal donnant son accord de principe à l'adhésion au service commun d'instruction du droit des sols entre la Communauté de Communes Gisors-Epte-Lévrière et les autres communautés de Communes du Pays du Vexin Normand.

Vu l'avis favorable du Conseil communautaire du 16 décembre 2014 validant la convention proposée ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire à signer la convention de mise à disposition de service commun pour l'instruction du droit des sols d'une durée de 6 ans renouvelable une fois.

APPROBATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA CDC GISORS-EPTE-LEVRIERE :

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes Gisors-Epte-Lévrière doit établir un « rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI et les communes membres ». Vu la lecture du rapport par M. le Maire ;

Le Conseil Municipal décide d'approuver le schéma de mutualisation.

QUESTIONS DIVERSES :

- Convention de participation citoyenne : M. le Maire rappelle qu'elle a été signée en présence de la gendarmerie et de Mme la Sous-Préfète le 15 décembre dernier mais qu'elle n'a toujours pas été reçue en Mairie permettant de lancer officiellement une communication sur le dispositif et sur les coordonnées des référents communaux. D'autre part, des panneaux seront commandés soit par l'intermédiaire de l'association des Voisins Vigilants ou par un autre fournisseur.
- SIEGE : suite à l'abandon de la vente des tarifs réglementés en matière d'électricité, le SIEGE propose aux communes de lancer un appel d'offres pour les sites dont la puissance est supérieure à 36 Kva ou bien uniquement pour l'éclairage public. Le

- conseil décide d'attendre les résultats de l'appel d'offres.
- Villages fleuris : M. Danjou et Rosset sont allés récupérer la 2^{ème} fleur au Conseil Régional le 26 janvier dernier.
 - Investissements 2015 : M. le Maire liste les investissements potentiels : enfouissement des réseaux rue de la groute, aménagement de sécurité, défense incendie, clôture de la bétoire de la salle des fêtes, restauration d'archives communales et remplacement des portes de la Mairie.
 - Plan Local d'Urbanisme : M.Geffroy rend compte de la réunion avec la CAUE 27, organisme de conseil pour l'élaboration de documents d'urbanisme. Il faudra bien définir les orientations, le plan d'aménagement et de développement de la commune et un plan des zones à préserver. D'autre part un groupement de commande est en cours de constitution avec les communes de Noyers, Vesly, Dangu et Château sur Epte pour le choix d'un cabinet d'études.
 - Elections départementales : 22 et 29 mars prochain.
 - Prochain conseil : le 23 mars.

La séance a été levée à 22h40